

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 11 MARS 2019

Madame la Préfète,
Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale
de la Somme,

Le 1^{er} mars dernier, l'UNSA Education s'est associée aux autres organisations syndicales et aux fédérations de parents d'élèves pour boycotter ce CDEN, ceci afin de dénoncer les projets de l'Education Nationale pour la rentrée 2019 mais aussi pour témoigner son soutien aux personnels et aux parents d'élèves de nombreux établissements du département qui luttent actuellement contre la baisse annoncée des moyens qui leurs sont alloués.

10 jours plus tard, on constate que les mobilisations contre les réductions de moyen dans l'Education Nationale s'amplifient encore dans la Somme, faisant prendre conscience à l'opinion publique du caractère inepte d'un slogan « L'Ecole de la confiance » sans cesse repris par le ministre.

Du point de vue des personnels, la confiance est entamée depuis bien longtemps. Ceux-ci ont rapidement compris que les orientations menées au pas de charge depuis le printemps 2017 sont largement idéologiques. Elles ignorent le plus souvent l'expertise et l'engagement des professionnels et, pour une très grande partie d'entre-elles, ne répondent pas aux besoins de la Nation voire les desservent : modifications incessantes et formatage des programmes de l'école comme du lycée, évaluations standardisées des élèves en CP, CE1, 6e et 2de, suppressions d'emplois, heures supplémentaires imposées, reprise en main de la formation initiale universitaire, approche technocratique de l'organisation scolaire avec la création verticale d'établissements publics des savoirs fondamentaux, restriction des vœux de mutations dans le premier degré et suppression du

contrôle des représentants des personnels sur les opérations de mobilité et de promotion, recours accru au contrat, cadeau à l'enseignement privé par le financement de ses écoles maternelles,... la liste s'allonge chaque jour un peu plus au gré d'annonces médiatiques imprévisibles.

L'exaspération est grande. C'est pourquoi le SE-UNSA appelle à une forte mobilisation de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale le samedi 30 mars prochain. Il est impératif que cesse rapidement cette politique du chamboule-tout dans notre ministère comme dans la fonction publique en général. L'UNSA Education exige une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec les personnels en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

Le principal point à l'ordre du jour de ce CDEN est la répartition des moyens alloués à notre département dans les écoles et collèges. Pour le premier degré, la rentrée 2019 parachèvera la mesure phare du ministre, à savoir la création des classes de CP et CE1 à effectif réduit en éducation prioritaire. Le constat est indéniable, malgré la baisse démographique prévue et la dotation de 3 postes, Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas eu d'autre choix que de devoir proposer la fermeture de classes dans des écoles dont les prévisions d'effectif sont stables, voire même en augmentation par rapport à cette année. C'est tout le paradoxe d'une politique qui reconnaît pourtant aujourd'hui que les élèves apprennent mieux lorsqu'ils sont moins nombreux. A l'UNSA Education, nos mandats en la matière ont toujours été les suivants : pas de classe à plus de 20 élèves en éducation prioritaire et pas de classe à plus de 25 élèves hors éducation prioritaire exigeons que ne subsiste plus de classe (et nous parlons bien de classe et non de moyenne) à plus de 25 élèves et à plus de 20 élèves en Education prioritaire. C'est la garantie pour que les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants puissent être jugées satisfaisantes. Les documents qui nous sont présentés aujourd'hui montrent bien que cet objectif est encore très loin d'être atteint.

La restructuration de l'offre éducative en milieu rural est particulièrement présente dans le projet. Ainsi, 24 écoles fermeront leurs portes dans notre département à la rentrée prochaine. L'UNSA Education constate que la consultation a pu parfois être absente, voire négligée, au sein de certaines collectivités qui prennent ces décisions de fermeture et dont la première des conséquences est un éloignement des services publics et dont les effets collatéraux sur, par exemple, l'emploi des assistantes maternelles méritent d'être pris en compte.

L'UNSA-Éducation dénonce une nouvelle fois la décision du conseil communautaire du Ponthieu Marquenterre de fermer le RPI de la vallée de l'Épine à la rentrée 2020. En effet, même si la dissolution de ce regroupement pédagogique n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion du CDEN, il nous semble utile d'exposer ici que les choses soient quasiment actées pour septembre 2020. Pourtant, le constat des principaux concernés est unanime : le RPI de l'Épine ne subit pas de baisse démographique. Des investissements

récents permettent à ces élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité dans un cadre propice aux apprentissages tel qu'on les conçoit au XXI^e siècle. Il semblerait que la collectivité détentrice de la compétence scolaire envisage les élèves de ces villages avant tout comme des variables d'ajustement des taux de remplissage de RPC environnants. La convention ruralité de notre département semble pourtant préserver le bien-être des élèves et l'attractivité des territoires. En imposant une scolarisation trop éloignée, c'est l'effet inverse qu'on obtiendra. Temps de transports, disparition des modes de garde locaux seront autant de facteurs qui conduiront les parents à demander toujours plus de dérogations (voire à envisager une scolarisation dans le privé) pour scolariser leurs enfants près de leur lieu de travail.

Une présentation de la nouvelle carte des circonscriptions du premier degré nous est proposée. Alors que cette décision semble avoir été prise sans réelle concertation avec les personnels concernés, l'UNSA Education s'interrogeait également le 8 février dernier lors du CTSD quant au fait que cela pourrait encore fragiliser des RASED déjà incomplets. Même si une réflexion a bien été menée sur le sujet par les services, celle-ci ne fait que mettre en avant ce que l'UNSA Education affirme depuis plusieurs années, à savoir la nécessité de consolider les RASED. En travaillant à moyens constants et en faisant le choix, légitime celui-ci, de renforcer les RASED en milieu rural, Monsieur l'Inspecteur d'Académie propose de retirer des moyens en REP+. Pour améliorer d'un côté, on dégrade de l'autre... à l'image de la politique de dédoublement des CP/CE1 en éducation prioritaire.

Pour les collèges, la situation peut se résumer de façon simple : Plus d'élèves et moins de professeurs titulaires, voici ce que sera la rentrée 2019. Et tout l'art du Ministre et de ses représentants sera de vouloir nous faire prendre « des vessies pour des lanternes » en nous affirmant que l'Education Nationale fonctionnera encore mieux avec moins de moyens. Mettre en place toute une série de réformes comme celle du lycée tout en supprimant des postes budgétaires n'est pas un signal positif envoyé vers les agents de l'Education Nationale.

Ainsi, pour l'ensemble des collèges de la Somme, 299 Heures Postes disparaissent entre les dotations 2018 et 2019, soit l'équivalent de presque 17 ETP alors que, dans le même temps, 349 élèves supplémentaires sont annoncés. Entre les établissements qui vont devoir accueillir plus d'élèves l'an prochain sans moyens supplémentaires et ceux qui vont devoir « faire aussi bien, mais avec moins », c'est bel et bien une détérioration des conditions de travail, autant des élèves que des enseignants, qui s'annonce dans de nombreux collèges de la Somme à la rentrée prochaine. Ainsi, des divisions approchant les 25 élèves en collège REP+ et 30 dans d'autres sur les niveaux 6^{èmes} sont annoncées, confirmant bien que l'Ecole n'est plus la priorité de ce gouvernement.

Chaque année, le CDEN est sollicité pour émettre un avis sur une éventuelle augmentation de l'indemnité perçue par les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction. Comme chaque année, la proposition de Madame la Préfète est de geler afin, je cite, « de préserver les finances des collectivités ». Dans le même temps, Madame la Préfète propose, comme chaque année également, d'augmenter l'estimation du coût moyen d'un élève de classe élémentaire, ainsi que celui d'un élève de maternelle, et ce afin de déterminer le montant demandé aux communes par les écoles privées qui scolarisent des enfants issus de celles-ci. L'UNSA Education dénonce vivement cette politique qui consiste à se soucier des finances publiques lorsqu'il s'agit d'augmenter une indemnité due à certains agents publics alors même que cet aspect est ouvertement négligé lorsqu'il s'agit de financer les écoles privées avec de l'argent public. Nous l'avons cité en préambule, le projet de loi « Pour une école de la confiance » va permettre aux établissements scolaires privés d'accéder à une nouvelle manne financière d'environ 150 millions d'euros d'argent public en imposant désormais aux communes de verser de l'argent au titre des élèves de maternelle scolarisés dans les écoles sous contrat.

Maxime Paruch, Vincent Fagnon
Laurence Plouviez, David Rebière